



CHARTE POUR LES GYMNASTES JEUNESSE

Chers membres Jeunesse, Chers parents,

Bienvenus au sein de la FSG St-Aubin, nous nous en réjouissons beaucoup et espérons que vous aurez du plaisir. Pour vivre pleinement cette année sportive, certains points nécessitent toutefois d'être précisés.

La FSG Saint-Aubin en général

Nous vous rendons attentifs au fait que la FSG Saint-Aubin est une société, ce qui implique qu'elle regroupe en son sein un comité, des moniteurs et des membres. Il est important que les parents et les membres connaissent la composition du comité et la répartition des tâches afin de permettre une bonne communication. En cas de questions, nous vous prions de bien vouloir vous en référer au responsable spécifique lequel sera à même de répondre aux interrogations particulières concernant son domaine.

Comme toute société, la FSG Saint-Aubin organise des manifestations telles que la soirée de gym, des concours, etc. Pour celles-ci, une participation des parents est attendue pour le montage, le nettoyage et le service, à titre bénévole.

Affiliation

Avant d'intégrer officiellement la FSG Saint-Aubin, trois leçons sont offertes à votre enfant. Passé ce délai, il intégrera officiellement la société, sera inscrits auprès de la Fédération Suisse de gymnastique et la cotisation sera due. Chaque membre (même s'il a déjà participé au cours auparavant) est tenu de compléter le formulaire d'inscription en ligne correspondant au groupe qu'il souhaite intégrer, au plus tard la semaine qui suit son troisième et dernier cours d'essai. Des formulaires pour chaque groupe sont disponibles sur notre [site internet](#). Tout changement d'adresse durant l'année doit être communiqué au moniteur. Il est possible de désinscrire votre enfant de la société en tout temps, moyennant courrier postal ou électronique préalable au secrétariat du Comité. La cotisation reste toutefois due pour l'année en cours.

La cotisation annuelle est envoyée durant l'automne. Pour une rentrée en milieu d'année, la cotisation est divisée par deux. A cet égard, il doit être précisé que si la cotisation n'est pas acquittée après le 1^{er} rappel, il s'en suit automatiquement une désinscription de votre enfant de la société. Il est néanmoins toujours possible de convenir d'un arrangement de paiement après discussion avec le Président.

Dans la cotisation annuelle sont inclus la part des frais pour l'association et la section ainsi que la prime d'assurance CAS-FSG (Caisse d'Assurance du Sport de la Fédération Suisse de Gymnastique). En cas d'accident durant les heures d'entraînements ou les concours, nous vous prions d'informer rapidement le Président afin d'annoncer le cas à la CAS. Le membre est couvert par cette CAS pour le trajet du domicile au Centre sportif et retour.

Il est important que chaque membre jeunesse et actif soient inscrits auprès de la FSG. De plus, chaque membre doit porter sur lui sa carte de membre, surtout lors des concours. Nous vous informons également que la carte de membre procure de nombreux avantages (offres spéciales des partenaires FSG) lesquels sont référencés sur notre [site internet](#).

Cours

Les gymnastes viennent aux entraînements en tenue de sport appropriée et équipés de baskets à semelles non marquantes ou ballerines.

Les enfants sont sous la responsabilité des moniteurs dès leur entrée aux vestiaires et jusqu'à leur sortie. En dehors, ils sont donc sous la responsabilité des parents, ce qui implique que les moniteurs ne sont tenus à la surveillance de votre enfant que pour l'horaire du cours. Les parents sont priés de s'organiser pour récupérer l'enfant dans un délai raisonnable, le cas échéant en informer le moniteur. Il est interdit de stationner devant l'entrée de la halle pour une dépose ou une attente prolongée de votre enfant, ceci afin d'éviter un blocage de la circulation.

Les moniteurs et monitrices s'emploient à donner des leçons variées et appropriées. Ils ont suivi des cours de base et de perfectionnement. Nous vous prions de bien vouloir respecter leur engagement et leur travail. Nos moniteurs sont à votre disposition si vous avez des questions, problèmes ou des remarques constructives. Si un conflit devait persister, merci de bien vouloir vous adresser à la Commission technique. Nous vous rappelons que les moniteurs s'engagent uniquement à dispenser des cours de sport et de superviser votre enfant dans cette activité. Ils n'ont en revanche pas l'obligation d'organiser les déplacements à des compétitions. Cette tâche incombe aux parents.

En cas d'absence à un entraînement, il convient d'en avertir préalablement le moniteur. En cas de participation à une compétition, l'inscription est irrévocable une fois les frais y relatifs acquittés par la Société. Seule une excuse valable, notamment maladie ou blessure, dispense le membre du remboursement de ces frais à la FSG Saint-Aubin. Ainsi, tout membre qui est inscrit à une compétition et qui ne peut y participer, sauf motifs valables, se verra automatiquement envoyer une facture avec le montant de l'inscription et une pénalité de 10% supplémentaire pour les frais administratifs. En cas de désistement moins d'une semaine avant le concours, la pénalité est augmentée à 25%.

Si des aides-juges doivent être inscrits pour que les membres puissent participer aux concours, ceux-ci doivent être trouvés avant l'inscription, sans quoi il n'y aura pas d'inscription.

En cas de participation à des compétitions par équipe, le gymnaste est tenu de rester jusqu'à la remise des résultats, et ce même, si l'équipe ne monte pas sur le podium. Également pour les concours, les enfants qui ont annoncé vouloir bénéficier du transport organisé doivent l'emprunter. Au contraire, les enfants qui ne se sont pas annoncés en avance ne peuvent pas en bénéficier, à moins que les places dans les véhicules soient en suffisance.

Engagements

Les parents s'engagent à respecter les décisions des moniteurs concernant d'éventuelles sélections et le choix des compétitions. Ils s'engagent à ce que leur enfant s'intègre dans le groupe et participe aux diverses activités.

Les gymnastes s'engagent à respecter leurs camarades d'entraînements et de ne pas émettre des commentaires négatifs quant aux origines, à la couleur de peau, à la nationalité, à l'âge, à la physionomie et aux origines sociales de leurs camarades. En cas de comportement inadéquat ou irrespectueux, les moniteurs se réservent le droit de donner un avertissement, voire deux, avant de prendre contact avec les parents et de décider d'entente avec le Comité d'une éventuelle exclusion de la Société.

En conclusion

La FSG Saint-Aubin est une société dynamique qui regroupe différentes générations et qui a pour but d'offrir à chaque membre des moments sportifs mais également conviviaux. Ces quelques règles permettront une harmonie et bonne entente entre comité, moniteurs et membres. Nous vous remercions de l'attention portée à cette charte et de votre compréhension. Nous vous souhaitons d'agréables instants parmi nous.

Même sans signature de la présente charte, celle-ci est considérée comme connue de chaque membre et acceptée.

Président de la FSG St-Aubin



Grégory DESSIBOURG

Présidente de la Commission technique



Séverine SPICHER